

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 18 février 2015
PC-CP/docs 2015/PC-CP(2015)1_F

PC-CP (2015) 1

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS
(CDPC)

Conseil de coopération pénologique
(PC-CP)

8^e réunion du Groupe de travail

Strasbourg, 4-6 février 2015

RAPPORT SOMMAIRE DE RÉUNION

**Document établi par la Direction Générale
Droits de l'homme et Etat de droit**

RESUME

Le Groupe de travail du PC-CP :

- a approuvé son ordre du jour et le rapport sommaire de la 4^e réunion plénière ;
- a tenu compte des informations données par M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, et en particulier de la nécessité d'accélérer les travaux relatifs à la radicalisation dans les prisons;
- a également tenu compte des informations données par M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal et Secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), au sujet de la dernière réunion plénière du Comité (décembre 2014), et en particulier de ses décisions relatives à l'exécution des sanctions et mesures pénales, ainsi que du fait que le Comité de rédaction sur le surpeuplement carcéral établi par le CDPC a tenu sa première réunion les 8 et 9 décembre 2014 ;
- a pris note de la présentation effectuée par M. Finn Grav, expert scientifique, sur les activités menées jusqu'à présent par le Réseau de sensibilisation à la radicalisation sur les établissements pénitentiaires et les services de probation (RAN) en matière de radicalisation dans les prisons ;
- a pris acte de la présentation de M. Francesco Ragazzi, expert scientifique, sur la notion de radicalisation, ainsi que de son analyse, effectuée dans la perspective des sciences sociales, et des politiques de lutte contre le terrorisme mises au point en conséquence ;
- a discuté de la teneur générale, de la structure et de la terminologie à adopter dans le cadre de l'élaboration des Lignes directrices destinées aux services pénitentiaires et de probation, et donné des instructions aux experts scientifiques à cet égard. Il a été décidé d'employer l'expression « extrémisme violent et radicalisation conduisant au terrorisme ». Il a également été décidé que les experts scientifiques élaboreraient un projet de texte à partir de la structure et du contenu général convenus, et ce, à temps pour la réunion d'avril, à l'issue de laquelle ce même texte serait examiné et revu en vue de sa présentation pour examen à la 20^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS) les 9 et 10 juin 2015 ;
- a pris note des commentaires fournis en retour par plusieurs membres du PC-CP et de son Secrétariat concernant leur participation en tant que représentants du PC-CP à des événements organisés en dehors du cadre du Conseil de l'Europe ;
- a discuté de façon détaillée de l'organisation, des thèmes, de la teneur, du format et des orateurs possibles de la 20^e Conférence CDPPS (9-10 juin 2015) et approuvé le projet de programme de l'événement ;
- a pris note des prochains points presse prévus à Strasbourg et à Bruxelles pour annoncer la publication des rapports SPACE I et SPACE II pour 2013 ;
- s'est penché une nouvelle fois sur la question de l'amélioration de la visibilité des dernières recommandations du Comité des Ministres dans le domaine pénitentiaire et a planifié ses futures activités à cet égard ;
- a pris note du séminaire multilatéral sur la surveillance électronique (1-4 novembre 2014) organisé dans le cadre des activités de coopération technique et était d'avis que le PC-CP devrait être plus étroitement associé à la tenue de tels événements, qui promeuvent les normes qu'il établit ;
- a réélu M. Mauro Palma et Mme Alina Barbu aux postes de Président et de Vice-Présidente du PC-CP, respectivement, pour un deuxième mandat consécutif et pris des décisions quant à l'organisation des prochaines réunions du PC-CP ;
- a décidé de tenir sa réunion de septembre du 14 au 16 septembre 2015.

Le Groupe de travail du Conseil de coopération pénologique (PC-CP) a tenu sa 8^e réunion à Strasbourg du 4 au 6 février, sous la présidence de M. Mauro Palma. La liste des participants est annexée au présent rapport (Annexe II).

I. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. L'ordre du jour est adopté (voir Annexe I).
2. M. Jan Kleijssen, Directeur de la Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité, DG Droits de l'homme et Etat de droit, souhaite la bienvenue aux membres du Groupe de travail, aux représentants des Etats membres et aux observateurs, et souligne le taux élevé de participation à la dernière réunion plénière du PC-CP, ce qui est important pour les résultats de ses travaux en général. Il souligne ensuite la nécessité d'accélérer les travaux liés à la radicalisation dans les prisons, étant donné que le Comité des Ministres devra adopter des lignes directrices à cet égard dans les meilleurs délais, et d'ici à la fin du mois de décembre.
3. M. Kleijssen informe également les membres de la création d'un nouveau comité (Comité sur les combattants terroristes étrangers et les questions connexes) chargé d'élaborer un projet de Protocole à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme concernant les combattants étrangers. Ce document devrait être approuvé par le CODEXTER en avril et être inscrit à l'ordre du jour du Comité des Ministres en juin 2015.

II. Rapport sommaire de la dernière réunion du Groupe de travail du PC-CP [Document PC-CP (2014) 19]

4. Le Groupe de travail du PC-CP examine le rapport sommaire de sa dernière réunion et n'a aucune observation à formuler.

III. Points pour information

5. M. Ivan Koedjikov, Chef du Service de la lutte contre la criminalité et Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme, souligne que les travaux sur la radicalisation et la réponse à l'extrémisme violent figurent parmi les priorités du Secrétaire Général et que ce sujet devrait également faire partie des priorités du PC-CP et être examiné lors de la prochaine Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation. Dans le cadre de la Présidence belge du Comité des Ministres, une Conférence de haut niveau sera organisée à Bruxelles en mai 2015 et il serait important, à cette occasion, que le Secrétaire Général donne des informations sur l'état d'avancement des travaux relatifs à la radicalisation dans les prisons.
6. M. Carlo Chiaromonte, Chef de la Division du droit pénal et Secrétaire du Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), informe les membres du PC-CP des résultats de la dernière réunion plénière du CDPC (décembre 2014) et des décisions qui y ont été prises. Il donne également des informations sur la révision en cours des conventions de droit pénal et sur le Livre blanc sur la criminalité transnationale organisée. Le plan d'action que contiendra cet instrument sera finalisé en 2015.
7. Il informe que les trois rapports élaborés par le PC-CP ont été approuvés par le CDPC et transmis au Comité des Ministres pour information. Il présente également les conclusions de la première réunion du Comité de rédaction sur la surpopulation carcérale, qui a été créé à la suite des propositions émises lors de la dernière Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (CDPPS). Les membres de ce Comité ont approuvé une première ébauche de structure et de contenu pour le projet de Livre blanc, qui fera apparaître la situation en Europe et proposera des lignes directrices aux autorités nationales pour réduire la densité carcérale, et un avant-projet de texte sera examiné lors de la prochaine réunion, prévue les 30 et 31 mars 2015.
8. M. Palma informe les membres de sa participation, en qualité de Président du PC-CP, à la réunion plénière du sous-groupe Prison et Probation du Réseau RAN, qui a eu lieu à Rome les 11 et 12 décembre 2014.
9. M. Jatkevičius rend compte de sa participation en tant que représentant du PC-CP à la 6^e Conférence internationale intitulée « La privation de liberté des enfants en dernier ressort : vers des politiques relatives aux alternatives, basées sur des faits prouvés », organisée par l'Observatoire international de justice juvénile (OIJJ) à Bruxelles les 3 et 4 décembre 2014. Dans le cadre de cet événement, il a effectué une présentation sur le thème « Les recommandations du Conseil de l'Europe et la pratique et la

législation nationales : un impact réciproque » (*Recommendations of the Council of Europe and National Legislation and Practice: a Mutual Impact*) lors de la session plénière et lors de l'atelier institutionnel intitulé « Vers un Programme Européen sur la Justice Juvénile : comment avoir un impact sur les pratiques nationales et les réalités ? » (*EU Activities in the Area of Juvenile Justice: How to Impact National Practices and Realities?*) . M. Jatkevičius a également prononcé un discours de bienvenue lors de la 4^e réunion du Conseil européen de Justice juvénile.

10. M. Juhász rapporte sa participation, en tant que représentant du PC-CP, à un atelier régional intitulé « Promouvoir les normes internationales sur le traitement des femmes détenues dans l'Europe du Sud-Est » (*Promoting the International Standards on the Treatment of Women Prisoners in South Eastern Europe*) organisé à Vienne les 15 et 16 décembre 2014 par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Ce séminaire a réuni de hauts responsables d'administrations pénitentiaires, des agents chargés de la formation des personnels pénitentiaires et des questions liées au genre, et d'autres autorités nationales pertinentes de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, de « l'ex-République yougoslave de Macédoine », du Monténégro et de Serbie. Les participants ont abordé des thèmes tels que la prise en charge des femmes dans les prisons, notamment pour ce qui a trait à l'admission et à la mise sous écrou ; des questions spécifiques liées à la santé ; les enfants dans les prisons ; les groupes spéciaux de détenues et le personnel pénitentiaire féminin. Il a été proposé d'établir une coopération entre le Conseil de l'Europe et l'ONUDC sur ces questions.
11. Mme Rakusic-Hadzic, Chef de l'Unité de coopération en matière de droit pénal, Division du droit pénal, informe les membres qu'une étude sur la situation relative aux soins de santé dans les prisons est en cours et qu'un questionnaire adressé aux administrations pénitentiaires a été élaboré à cette fin.

IV. La violence dans les centres de détention pour mineurs

12. Mme Iliana Taneva, Secrétaire du PC-CP, informe les membres de la tenue du Congrès mondial sur la justice juvénile (Genève, 26-30 janvier 2015) et du fait que le rapport sur la violence élaboré par le Professeur Ton Liefwaard a été présenté lors de cet important forum, de même que les autres travaux menés par le Conseil de l'Europe dans le domaine de la justice des mineurs (au total, cinq présentations ont été effectuées lors de ce Congrès mondial). Le rapport a également été annoncé sur Twitter et sur le site Internet du PC-CP, ainsi que lors de la 6^e Conférence internationale organisée par l'Observatoire international de justice juvénile (OIJJ) (Bruxelles, 3-4 décembre 2014).

V. Organisation de la 20^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation (9-10 juin 2015, Bucarest, Roumanie)

13. Mme Taneva fait rapport sur l'état d'avancement de l'organisation pratique de la Conférence de Bucarest. Au vu des événements récents, le thème de la radicalisation devrait être inscrit à l'ordre du jour de la Conférence. Les membres du PC-CP examinent l'organisation générale des séances plénières et des ateliers. Ils décident que les thèmes liés aux défis stratégiques devraient être examinés le premier jour de la Conférence, et que la question de la radicalisation devrait être abordée le deuxième jour. Mme Kirsten Hawlitschek, Directrice exécutive d'EuroPris, déclare que cette question sera également traitée lors de la réunion et du séminaire d'EuroPris prévus le 8 juin 2015.
14. Les membres décident que la première journée, les travaux s'organiseront autour de deux séances plénières, chacune suivie de deux ateliers parallèles. La deuxième journée sera organisée sous la forme d'une session plénière, suivie de séances de travaux en groupe sur le projet de lignes directrices sur le rôle que les services pénitentiaires et de probation peuvent jouer dans la réponse à l'extrémisme violent et à la radicalisation pouvant conduire à la commission d'actes terroristes. La Conférence s'achèvera par une séance plénière de clôture. Les membres s'accordent sur les noms d'orateurs possibles et approuvent le projet de programme.

VI. Radicalisation dans les prisons

15. M. Finn Grav, Conseiller principal au sein de l'Administration pénitentiaire de la Norvège et membre du sous-groupe Prisons et Probation du Réseau RAN, rend compte des travaux de ce dernier dans ce domaine depuis sa création, ainsi que de sa dernière réunion, tenue en décembre 2014 à Rome (Italie). Il présente les conditions d'adhésion au Réseau et ses méthodes de travail, ainsi que celles de ses différents sous-groupes, et informe les membres qu'une Déclaration de politique sera adoptée d'ici au mois de septembre 2015. S'appuyant sur l'expérience norvégienne, il expose également certaines mesures pratiques qui pourraient être mises en œuvre pour traiter le problème de la radicalisation et déclare qu'il existe différents types de groupes radicalisés dans les prisons, tels que les gangs d'extrême

droite, les islamistes radicalisés, etc. Il explique de façon plus détaillée le fonctionnement des systèmes de tutorat qui donnent de bons résultats pour la préparation de la libération et la réinsertion sociale des anciens détenus exposés au risque de la radicalisation. Cependant, il souligne que les faits montrent que la radicalisation est plus fréquente dans la société que dans les prisons, où l'on ne compte qu'un faible nombre de personnes concernées par ce phénomène. Il est parfois difficile d'évaluer les risques parce qu'il peut s'écouler plusieurs années entre la radicalisation et le passage à l'acte. M. Grav souligne également que les personnes radicalisées présentent des profils divers et qu'il est difficile d'instaurer des mesures qui soient efficaces dans toutes les circonstances et dans tous les pays. Par conséquent, le travail au niveau individuel et l'évaluation des risques et des besoins individuels sont très importants. Certains pays mettent davantage l'accent sur le désengagement, d'autres sur la déradicalisation et tout peut dépendre du nombre global de détenus radicalisés, qui peut être très faible ou très élevé selon les pays. La collaboration avec les représentants religieux varie également d'un pays à l'autre : si, dans certains pays, ils font partie du personnel pénitentiaire, dans d'autres, ce n'est pas le cas (et il est donc parfois difficile de trouver des imams qui se rendent dans les prisons).

16. M. Francesco Ragazzi présente la question de la radicalisation dans la perspective des sciences sociales. Il affirme que ce terme a commencé à être utilisé après les événements du 11 septembre 2011 et que, par la suite, des théories très simplistes ont été élaborées pour essayer de trouver un terme expliquant le terrorisme ayant crû dans le pays. Il expose les difficultés relatives à l'utilisation d'une terminologie qui convienne à tous les pays et les risques qu'engendrent les politiques sécuritaires pour la société, tels que les mouvements d'auto-défense ou la réduction de l'espace politique pour débattre de ces questions, etc. Il confirme par ailleurs que le nombre de personnes dont on estime qu'elles se sont radicalisées en prison est très faible (moins de 1% de la population carcérale) et que d'autres questions préoccupent davantage les autorités pénitentiaires, telles que l'état de santé mentale des détenus (sachant que dans de nombreux pays, plus d'un tiers d'entre eux sont atteints de troubles mentaux). Les prisons sont surpeuplées ; en outre, bon nombre d'entre elles manquent de personnel, et ce dernier n'est pas formé pour détecter la radicalisation et y répondre. Par conséquent, il est difficile de comprendre le problème de la radicalisation et d'y apporter une réponse structurée. Il insiste également sur le fait que les imams ne devraient pas être associés aux programmes de déradicalisation car cela risquerait de nuire à leur légitimité aux yeux des détenus et d'avoir un impact très négatif sur leur travail dans les prisons.
17. Mme Jesca Bender, juriste à la Commission européenne, informe les membres de l'Agenda européen pour la sécurité, qui devrait être adopté prochainement. Elle présente également au PC-CP des informations mises à jour sur la réunion informelle des ministres européens de la Justice et des Affaires intérieures (JHA) (Riga, février 2015). Au cours de cet événement, les participants ont examiné des questions liées à la lutte contre le terrorisme et Mme Věra Jourová, Commissaire européenne à la justice, aux consommateurs et à l'égalité des genres, a défini plusieurs domaines prioritaires pour les prochaines années, tels que la mise en œuvre de la Décision-cadre relative au racisme et à la xénophobie, la coordination entre les autorités répressives, au premier rang desquelles les procureurs, le renforcement du système d'échange des informations extraites des casiers judiciaires, le renforcement d'Eurojust et d'Europol, et du Réseau RAN, la prévention de la radicalisation, notamment dans les prisons, le gel des avoirs d'origine suspecte et les transferts d'argent pouvant servir à financer le terrorisme, etc.
18. Le PC-CP examine ses travaux normatifs sur la question de la radicalisation. Le représentant du CPT déclare qu'il n'existe pas de règles spécifiques élaborées par le Comité dans ce domaine, et que les recommandations et observations formulées quant à la mise à l'isolement peuvent, dans une certaine mesure, s'avérer pertinentes pour ces travaux.
19. Le PC-CP convient que le texte devrait s'intituler « Lignes directrices sur le rôle que peuvent jouer les services pénitentiaires et de probation pour répondre à l'extrémisme violent et à la radicalisation susceptibles de conduire au terrorisme ». Les membres s'accordent également sur le fait que pour être efficaces, les interventions doivent être effectuées de façon structurée et continue, et en collaboration avec les services pénitentiaires et de probation. Ils s'accordent également à dire que « l'extrémisme violent et la radicalisation » relèvent d'un processus auto-proclamé qui peut être motivé par différents facteurs, qu'ils soient d'ordre idéologique, politique, religieux, social, économique, personnel, etc. Ils s'entendent sur la teneur et la structure générales du document, qui devrait porter sur la politique générale de prévention ; l'élaboration et la mise en œuvre de sanctions appliquées dans la communauté et de mesures alternatives à l'emprisonnement bien structurées ; la politique générale au sein des établissements pénitentiaires ; la détection aux fins de la prévention et du traitement contre l'extrémisme violent et la radicalisation susceptible de conduire au terrorisme ; la préparation à la libération et la continuité des soins ; et les travaux d'accompagnement des anciens détenus.

20. Il est décidé que les experts scientifiques se réuniront les 26 et 27 mars pour élaborer un avant-projet de Lignes directrices, qui devrait être examiné lors de la prochaine réunion du PC-CP en avril 2015 afin qu'il puisse être révisé à temps pour la 20^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation, prévue les 9 et 10 juin 2015.

VII. Mesures à prendre pour une meilleure visibilité et une meilleure mise en œuvre de la Recommandation (2014) 3 relative aux délinquants dangereux et de la Recommandation (2014) 4 relative à la surveillance électronique

21. Mme Tanja Rakuzic-Hadzic informe les membres des résultats de la réunion multilatérale organisée pour promouvoir la Recommandation CM/Rec (2014) 4 relative à la surveillance électronique (novembre 2014, Strasbourg). Elle déclare que cet événement a réuni 50 participants provenant de 31 pays, et qu'un rapport comparatif sur la situation en Europe, élaboré par Mike Nellis, sera bientôt publié. Les membres du PC-CP accueillent favorablement ces informations, mais soulignent qu'ils souhaiteraient qu'à l'avenir, le PC-CP soit davantage associé aux activités qui ont trait à ses travaux normatifs.

VIII. Examen des recommandations et résolutions dans le domaine de la détention et de la probation

22. Les membres du PC-CP examinent le document PC-CP (2014) 6 rev 2 et conviennent que leurs prochains travaux, une fois les Lignes directrices finalisées, consisteront à fusionner la Rec (2000) 22 et la Rec R (92) 16, à réviser et mettre à jour leurs commentaires, ainsi que ceux des Règles pénitentiaires européennes.

IX. Questions diverses

23. Les membres du Groupe de travail du PC-CP réélisent M. Mauro Palma au poste de Président et Mme Alina Barbu au poste de Vice-Présidente, tous deux pour un deuxième mandat d'un an. Ils discutent également de la prochaine arrivée à expiration des mandats de cinq de leurs membres (en décembre 2015) et des méthodes de travail qu'ils adopteront lors de leurs prochaines réunions.
24. Les membres prennent note des prochains points presse prévus à Strasbourg le 10 février et à Bruxelles le 11 février pour annoncer la publication des rapports SPACE I et SPACE II pour 2013, ainsi que de l'intérêt attendu et de la couverture médiatique de cet événement.
25. S'agissant de la répartition hommes-femmes, il est noté que 7 des 26 participants à la réunion sont des femmes (soit 27%). Par ailleurs, l'équilibre hommes-femmes est respecté parmi les orateurs sélectionnés pour la 20^e Conférence des directeurs des services pénitentiaires et de probation.

X. Dates des prochaines réunions

26. Les prochaines réunions du Groupe de travail du PC-CP auront lieu du 22 au 24 avril 2015 et du 14 au 16 septembre 2015. La prochaine réunion plénière du PC-CP se déroulera du 17 au 19 novembre 2015. La réunion des experts scientifique est prévue les 26 et 27 mars 2015.

OoO

ANNEXE I

AGENDA / ORDRE DU JOUR

1. Opening of the meeting / Ouverture de la réunion

2. Adoption of the agenda and the order of business / Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Adoption of the summary report of the last meeting / Adoption du rapport sommaire de la dernière réunion

PC-CP (2014) 19
[English](#) / [Français](#)

4. Information provided by the Secretariat / Informations fournies par le Secrétariat

www.jj2015.ch/en
www.jj2015.ch/fr

5. Radicalisation in prisons / Radicalisation dans les prisons

[RAN Update 18](#)

[Programme RAN Prison & Probation Rome 11-12 December](#)

[Mark S. Hamm Presentation](#)

[Alison Liebling Presentation](#)

[Sarah Lewis Presentation](#)

[List of participants](#)

[United Nations Resolution 2178 \(2014\)](#)

[Declaration by the Committee of Ministers on the recent attacks in Paris](#)

[Council of Europe Decision - Action against radicalisation leading to terrorism](#)

6. Measures to be taken for better visibility and implementation of Recommendation (2014) 3 concerning dangerous offenders and regarding Recommendation (2014) 4 on electronic monitoring and *tour de table* regarding the use of electronic monitoring in the member states / Mesures à prendre pour une meilleure visibilité et la mise en œuvre de la Recommandation (2014) 3 relative aux délinquants dangereux et concernant la Recommandation (2014) 4 relative à la surveillance électronique et *tour de table* concernant l'utilisation de la surveillance électronique dans les Etats membres

7. Review of the Recommendations and Resolutions in prison and probation fields / Examen des Recommandations et des Résolutions dans les domaines des prisons et de la probation

PC-CP (2014) 16 rev 2
[English](#) / [Français](#)

8. Organisation of the 20th Council of Europe Conference of Directors of Prison and Probation Services / Organisation de la 20^e Conférence du Conseil de l'Europe des Directeurs des services pénitentiaires et de probation

9. Follow-up to be given to the report on violence in detention institutions for juvenile offenders / Suites à donner au rapport sur la violence dans les établissements de détention pour délinquants mineurs

PC-CP (2014) 13 rev 2
[English](#) / [Français](#)

10. Any other business / Questions diverses

CDPC (2014) 29 final
[English](#) / [Français](#)

11. Dates of the next meetings / Dates des prochaines réunions

OoO

ANNEXE II

LIST OF PARTICIPANTS / LISTE DES PARTICIPANTS

MEMBER STATES / ETATS MEMBRES

GERMANY / ALLEMAGNE

Almuth HAENSCH

Staatsanwältin, Counsel, Division for Law governing the Prison Service; Probation Service, Bundesministerium der Justiz und für Verbraucherschutz, (Federal Ministry of Justice and Consumer Protection), Berlin

RUSSIAN FEDERATION / FEDERATION DE RUSSIE

Leonid KLIMAKOV

Head of the Legal Department of the Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

Ivan TARANENKO

Officer of the International Department of the Federal Penal Service, Ministry of Justice, Moscow

**WORKING GROUP OF THE COUNCIL FOR PENOLOGICAL CO-OPERATION / GROUPE DE TRAVAIL
DU CONSEIL DE COOPERATION PENOLOGIQUE
(PC-CP)**

Alina BARBU (*Apologised/Excusée*)

Vice-Chair of the PC-CP, Legal expert, Directorate of Drafting legislation Department, Ministry of Justice, Bucharest, Romania

Harald FØSKER

Director of International Cooperation, Directorate of Norwegian Correctional Service, Lillestrøm, Norway

Vivian GEIRAN

Director, Probation Service HQ, Dublin, Ireland

Antanas JATKEVIČIUS

Head of Criminal and Administrative Law Unit, Legal Department, Office of the Parliament, Vilnius, Lithuania
Research fellow, Lithuanian Institute of Law, Vilnius, Lithuania

Joerg JESSE

Director General, Prison and Probation Administration, Acts of Clemency, Ministry of Justice, Mecklenburg - Western Pomerania, Schwerin, Germany

Attila JUHÁSZ

Prison Governor, Senior member, Heves County Remand Prison, Eger, Hungary

Dominik LEHNER (Dr.)

Head of Penal Services (Chef d'office d'exécution des peines), Justice and Security Department, Basel, Switzerland

Peter LINDSTRÖM

Associate Professor, Stockholm County Police, Stockholm, Sweden

Mauro PALMA

Chair of the PC-CP, Adviser to the Minister of Justice, Roma, Italy

SCIENTIFIC EXPERTS / EXPERTS SCIENTIFIQUES

Francesco RAGAZZI

Institute of Political Science, University of Leiden, The Netherlands

Finn GRAV

Senior advisor, Lillestrøm, Norway

* * * * *

OBSERVERS WITH THE COUNCIL OF EUROPE / OBSERVATEURS AUPRES DU CONSEIL DE L'EUROPE

JAPAN / JAPON

Takaaki SHINTAKU
Consul (Attorney), Consulate-General of Japan at Strasbourg

MEXICO / MEXIQUE

Diego SANDOVAL PIMENTEL
Adjoint à l'Observateur, Représentation Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

Nicole DÜRLER
Stagiaire, Représentation Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe

INTERNATIONAL GOVERNMENTAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES GOUVERNEMENTALES

UNITED NATIONS OFFICE ON DRUGS AND CRIME / OFFICE DES NATIONS UNIES CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME (UNODC)

Apologised/Excusé

UNITED NATIONS CHILDREN'S FUND (UNICEF)

Apologised/Excusé

INTERNATIONAL CENTRE FOR PRISON STUDIES

Apologised/Excusé

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE

Jesca BENEDER
Legal Officer, European Commission, DG Justice, Unit B.1 Procedural Criminal Law, Brussels, Belgium

Niccolò BEDUSCHI
Human Rights Advisor, European External Action Service, EU Delegation to the Council of Europe, Strasbourg, France

OTHER PARTICIPANTS/ AUTRES PARTICIPANTS

CONFEDERATION OF EUROPEAN PROBATION / CONFEDERATION DE LA PROBATION EUROPÉENNE (CEP)

Willem VAN DER BRUGGE
Secretary General CEP, Confederation of European Probation, Utrecht, Netherlands

PENAL REFORM INTERNATIONAL (PRI)

Apologised/Excusé

EUROPEAN ORGANISATION OF PRISON AND CORRECTIONAL SERVICES (EuroPris)

Kirsten HAWLITSCHKEK
Executive Director, The Hague, Netherlands

* * * * *

SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE / SECRETARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE

EUROPEAN COMMITTEE FOR THE PREVENTION OF TORTURE AND INHUMAN OR DEGRADING TREATMENT OR PUNISHMENT (CPT) / COMITÉ EUROPÉEN POUR LA PRÉVENTION DE LA TORTURE ET DES PEINES OU TRAITEMENTS INHUMAINS OU DÉGRADANTS (CPT)

Borys WODZ
Head/Chef, Division 2

EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS (ECHR) / COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME (CEDH)

Apologised/Excusé

PARLIAMENTARY ASSEMBLY

Apologised/Excusé

DIRECTORATE GENERAL I / DIRECTION GÉNÉRALE I

HUMAN RIGHTS AND RULE OF LAW / INFORMATION SOCIETY AND ACTION AGAINST CRIME DIRECTORATE / DROITS DE L'HOMME ET ETAT DE DROIT / DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DE LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ

Jan KLEIJSEN
Director / Directeur

Action against Crime Department / Service de la Lutte contre la Criminalité

Ivan KOEDJIKOV
Head of Department / Chef de Service

Criminal Law Division / Division du droit pénal

Carlo CHIAROMONTE
Head of Division / Chef de Division
Secretary to the CDPC / Secrétaire du CDPC

Ilina TANEVA
Secretary to the PC-CP / Secrétaire du PC-CP

Tanja RAKUSIC-HADZIC
Head, Criminal Law Co-operation Unit / Chef, Unité de coopération droit pénal

Christine COLEUR
Assistant to the PC-CP / Assistante auprès du PC-CP

INTERPRETERS / INTERPRÈTES

Lucie DE BURLET
Chloé CHENETIER
Jean-Jacques PEDUSSAUD